



VENTILATION DE LA CORRECTION TERRITORIALE



I. CADRE CONCEPTUEL

- ***La consommation finale des ménages*** : « ...la dépense de consommation finale des ménages se rapporte à la dépense supportée par les ménages résidents, à l'intérieur du territoire économique ou à l'étranger ». (SCN93: 9.70) = (SCN2008: 9.79)

I. CADRE CONCEPTUEL

La correction territoriale :

- Les ménages résidents effectuent des dépenses lorsqu'ils voyagent à l'étranger, et les ménages non-résidents peuvent effectuer des dépenses à l'intérieur du territoire économique d'un pays.
- La correction territoriale consiste à évaluer les dépenses de consommation des ménages en prenant en compte celles qui sont réalisées à l'étranger et à défalquer celles qui sont effectuées par les non-résidents dans le territoire économique.

II. METHODE DE CALCUL

SCN2008: 9.80 : « Pour calculer la dépense de consommation finale totale des ménages, il peut être pratique de calculer d'abord la dépense totale effectuée par tous les ménages, qu'ils soient ou non-résidents, à l'intérieur du territoire économique, et de corriger ensuite le chiffre ainsi obtenu en ajoutant les dépenses des résidents à l'étranger, et en soustrayant les dépenses des non-résidents sur le territoire économique.

II. METHODE DE CALCUL

- *SCN2008: 9.80 (suite)* : Les dépenses des résidents à l'étranger constituent des importations, tandis que les dépenses des non-résidents sont des exportations. Cependant, si la dépense totale de l'ensemble des ménages sur le territoire économique peut être utilisée pour ce mode de calcul, ce n'est pas un agrégat reconnu dans le Système. »

II. METHODE DE CALCUL

- *En conséquence :*
 - *La dépense de consommation finale totale des ménages est alors égale à :*
 - *Dépense totale sur le territoire économique + dépense de consommation des ménages à l'étranger – dépense de consommation des non résidents dans le territoire économique*
 - *Les dépenses à l'étranger sont des importations et les dépenses des non résidents dans le territoire économiques considérées comme des exportations*

III. UTILITE

Faire le lien entre la consommation finale sur le territoire économique (= celle des ERE) et la consommation finale des ménages (= celle du TCEI)

IV. VENTILATION DE CORRECTION TERRITORIALE

- *Faut-il calculer de façon globale ou ventiler par produit la correction territoriale?*

IV. VENTILATION DE CORRECTION TERRITORIALE

- *La pratique la plus courante consiste à calculer globalement la correction territoriale tous produits confondus (biens et services).*
- *Il apparait dans ce cas dans le TRE en ressources pour les achats des résidents à l'étranger et en emplois en consommation finale des ménages et exportation.*

IV. VENTILATION DE CORRECTION TERRITORIALE

■ *Ventilation (suite)*

- *source utilisée: il s'agit essentiellement d'informations tirées de la balance des paiements*
- *Au crédit du poste « voyages » : codifier les biens et services utilisés par les voyageurs à titre personnel (NB: les dépenses effectuées dans le cadre des voyages professionnels sont généralement des consommations intermédiaires des unités économiques auxquelles dépendent ces voyageurs) par produit et par opération (en P6);*
- *Au débit du poste « voyages »: codifier les biens et services utilisés par les voyageurs à titre personnel par produit et par opération (en P3).*



IV. VENTILATION DE CORRECTION TERRITORIALE

■ *Ventilation (suite)*

- *Dans l'ERE, les éléments au crédit du poste « voyages » sont récupérés en emploi comme exportation et du côté des ressources il faut considérer la production des unités qui offrent ces biens et services aux voyageurs personnels;*
- *Les produits codifiés au débit du poste voyage vont apparaître dans l'ERE sur la ligne importation et en emploi ils seront imputés à la consommation finale des ménages.*

IV. VENTILATION DE CORRECTION TERRITORIALE

■ ***Toutefois***

- *Cette pratique peut induire un changement de structure de la source (partage entre biens et services des importations globales)*
- *Ainsi, les tableaux de publication des comptes nationaux relatifs au échanges extérieurs seraient différents de la BDP alors que l'adoption de la MBP6 est censé apporté une meilleure harmonisation avec la comptabilité nationale.*

■ **Recommandation**

Assurer la cohérence avec la BDP dans les travaux de pré arbitrage des sources

IV. VENTILATION DE CORRECTION TERRITORIALE

Précision :

- *la ligne « biens et services des administrations publiques non inclus ailleurs »: cette ligne n'est pas à prendre en compte dans le calcul de la correction territoriale. Il est conseillé d'en faire un inventaire afin d'identifier les biens et services et les réaffecter en importations ou exportations.*



Poste	Code Economique	Critères complémentaires	Libellé poste	Crédit	Débit
1.A.b.4	124000	1_B_N_N_E	Voyages	209 120	73 302
1.A.b.4.1	124100	1_B_N_N_E	À titre professionnel	43 675	38 135
1.A.b.4.1.1	124110	1_B_N_N_E	Acquisition de biens et services par les travailleurs frontaliers ou autres travailleurs à temps limité	0	0
1.A.b.4.1.2	124120	1_B_N_N_E	Autres	43 675	38 135
1.A.b.4.2	124200	1_B_N_N_E	À titre personnel	165 445	35 167
1.A.b.4.2.1	124210	1_B_N_N_E	Santé	2 976	1 525
1.A.b.4.2.2	124220	1_B_N_N_E	Éducation	14 259	17 635
1.A.b.4.2.3	124230	1_B_N_N_E	Autres	148 210	16 006
1.A.b.4.0	124000	1_B_N_N_E	Pour les voyages à titre professionnel et les voyages à titre personnel	27 315	21 094
1.A.b.4.0.1	124011	1_B_N_N_E	Biens	0	0
1.A.b.4.0.2	124021	1_B_N_N_E	Services de transports locaux	0	0
1.A.b.4.0.3	124031	1_B_N_N_E	Services d'hébergement	24 328	0
1.A.b.4.0.4	124041	1_B_N_N_E	Services de restauration	0	0
1.A.b.4.0.5	124051	1_B_N_N_E	Autres services	2 987	21 094
1.A.b.4.0.5.1	124z51	1_B_N_N_E	Services de santé	0	0
1.A.b.4.0.5.2	124y51	1_B_N_N_E	Services d'éducation	0	0
1.A.b.12	12C000	1_B_N_N_E	Biens et services des administrations publiques non inclus ailleurs	77 454	18 188